<u>L'enquête publique est prolongée jusqu'au 2 octobre 2023.</u>

Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à

« mettre en œuvre une stratégie « Biodiversité 360° » pour la Wallonie, en s'appuyant notamment sur les résultats des Ateliers de la biodiversité. Cette stratégie fixera des objectifs ambitieux pour la législature et plus globalement pour la décennie 2020-2030. Il associera tous les acteurs wallons à sa mise en œuvre, au niveau régional comme local, dans les différentes activités humaines. En outre, les politiques wallonnes s'inscriront dans le cadre de la stratégie nationale de biodiversité à l'horizon 2020, qui doit être revue et renforcée en fixant des objectifs pour 2030 ».

La Stratégie Biodiversité 360° comporte divers objectifs stratégiques et opérationnels ayant pour objectif :

1) Préserver la biodiversité et restaurer les populations d'espèces et les habitats naturels dégradés ;

2) Intégrer la biodiversité dans les logiques de développement et les activités économiques et favoriser une utilisation durable de la biodiversité ;

3) Valoriser la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs de la société en sa faveur ;

4) Déployer les actions au niveau local et rayonner à l'international ;

5) Connaître la biodiversité et encadrer les activités sur le terrain.

Cette Stratégie faisant partie des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, elle a été soumise à une évaluation sous forme d'un Rapport sur les Incidences Environnementales. En effet, la Stratégie biodiversité découle de la mise en œuvre du Code de l'environnement (article D31) qui comprend le développement de programme sectoriel. L'article D46 prévoit ensuite un programme sectoriel visant spécifiquement la protection de la nature.

Conformément à la législation (articles 52 à 61 du Livre 1er du Code de l'Environnement), la Stratégie Biodiversité 360° et le Rapport sur les Incidences Environnementales sont maintenant soumis, pour avis, à enquête publique auprès des 262 communes wallonnes.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !
Vous avez l'occasion de donner votre avis sur le projet de Stratégie Biodiversité 360° et ainsi participer à la procédure d'évaluation.

Donnez votre opinion sur les différents objectifs de cette stratégie et leur mise-en-œuvre afin que ce programme puisse enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2030.

Vous avez un avis à partager ? Complétez le questionnaire en ligne ou en version papier au sein de l'Administration mais uniquement sur rendez-vous.

Tous les documents relatifs à cette enquête sont disponibles sur le site internet :
http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/index.html

Conformément à l' Art. D.29-13. § 2 du livre I du Code de l'environnement, l'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août. Les documents sont toujours consultables mais le formulaire de réponse ne sera accessible qu'après cette date.